



Patronage Laïque La Fuye

Bulletin d'inscription valant attestation
au vide-grenier du 23 avril 2022
place Velpeau à Tours

N° d'emplacement :

Installation entre 6 et 10 heures

Paiement à l'inscription : **6 €** à l'ordre du Patronage Laïque La Fuye
5 € sera demandé par la mairie le jour même

Je soussigné(e) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Mail :

Pièce d'identité : carte d'identité permis de conduire passeport

N ° :, délivrée le :,

par :

Fournir obligatoirement copie de la pièce d'identité

- ✓ Déclare sur l'honneur ne pas être commerçant(e), ne pas être inscrit au registre du commerce et des sociétés à ce titre, ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 320-2 du code du commerce) ; ne participer au plus qu'à deux manifestations « vente au déballage » par an ;
- ✓ Demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour la journée citée en en-tête, de réserver un emplacement de 4 mètres linéaires ;
- ✓ Reconnaît avoir pris connaissance du règlement et déclare m'y conformer.
- ✓ Ces produits sont interdits : les objets ressemblant de près ou de loin à une arme, les plantes, les fruits, les légumes et les produits alimentaires.

Fait à, le

Signature de l'exposant :

Mention

« *Lu et approuvé* » :

Règlements de 6 € au PLLF par chèque ou espèces

Banque :, N° de chèque :

Aucune annulation ne sera remboursée



Patronage Laïque La Fuye

Bulletin d'inscription valant attestation
au vide-grenier du 23 avril 2022
place Velpeau à Tours

N° d'emplacement :

Installation entre 6 et 10 heures

Paiement à l'inscription : **6 €** à l'ordre du Patronage Laïque La Fuye
5 € sera demandé par la mairie le jour même

Je soussigné(e) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Mail :

Pièce d'identité : carte d'identité permis de conduire passeport

N ° :, délivrée le :,

par :

Fournir obligatoirement copie de la pièce d'identité

- ✓ Déclare sur l'honneur ne pas être commerçant(e), ne pas être inscrit au registre du commerce et des sociétés à ce titre, ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 320-2 du code du commerce) ; ne participer au plus qu'à deux manifestations « vente au déballage » par an ;
- ✓ Demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour la journée citée en en-tête, de réserver un emplacement de 4 mètres linéaires ;
- ✓ Reconnaît avoir pris connaissance du règlement et déclare m'y conformer.
- ✓ Ces produits sont interdits : les objets ressemblant de près ou de loin à une arme, les plantes, les fruits, les légumes et les produits alimentaires.

Fait à, le

Signature de l'exposant :

Mention

« *Lu et approuvé* » :

Règlements de 6 € au PLLF par chèque ou espèces

Banque :, N° de chèque :

Aucune annulation ne sera remboursée